

QUAND ET COMMENT ORGANISER L'EQUIPE EDUCATIVE ?

Qui propose l'Equipe Educative ?

Chaque partenaire peut demander une tenue d'Equipe Educative.

Le Directeur l'organise et la conduit, il rédige le document de synthèse.

Pour quelles situations ?

Pour des problématiques individuelles ou collectives

Problématiques individuelles :

- Difficultés scolaires persistantes
- Difficultés liées au comportement
- Liaisons complexes entre l'équipe d'école et la famille
- Lorsque les rencontres enseignant/parents n'ont pas eu d'effet ou n'ont pu avoir lieu
- Pour harmoniser les aides et rédiger le PPRE

Quel intérêt ?

- Croiser des avis familiaux et professionnels au sujet de l'élève
- Eclairer la problématique de l'élève
- Elaborer un projet pour l'élève : formuler une proposition
- Chacun s'engage dans une action pour l'élève
- Accompagner et aider la famille à prendre une décision

Qui peut participer à l'Equipe Educative ?

De droit :

- directeur de l'école
- responsables légaux ou leurs représentants
- enseignant de la classe

Si nécessaire :

- psychologue scolaire
- membre du réseau d'aide
- médecin scolaire
- maître référent
- AVS / EVS
- Personnels du PRE

Et, si nécessaire et possible, avec l'accord de la famille :

- services de soins (Sessad – CMP- orthophoniste)
- assistante sociale
- Médecin PMI
- éducateur référent de la famille

Comment préparer l'Equipe Educative ?

- Le directeur, si possible en accord avec la famille, liste les éventuels participants, et prévoit la date et l'horaire en fonction des agendas
- Il informe et invite les différents participants

(Nb : ces réunions peuvent se dérouler aussi bien hors et sur le temps scolaire si l'organisation du service auprès des élèves le permet, la priorité étant de faciliter la présence de la famille)